



Conseil économique et social

Distr. générale
17 octobre 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement

Deuxième session

Maastricht (Pays-Bas), 3 et 4 juillet 2014

Rapport de la deuxième session de la Réunion des Parties

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–7	3
A. Participation	2–5	3
B. Questions d'organisation	6–7	3
II. Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties au Protocole.....	8	4
III. État de la ratification du Protocole	9–11	4
IV. Promotion et renforcement des capacités	12–27	5
A. Mécanismes de coordination et synergies.....	12–18	5
B. Fourniture d'une assistance technique	19–21	7
C. Outils et supports de communication.....	22–27	7
V. Procédures et mécanismes facilitant la mise en œuvre du Protocole	28–38	8
A. Mécanisme de présentation des rapports	28–33	8
B. Mécanisme d'examen du respect des dispositions.....	34–38	9



VI.	Programme de travail et fonctionnement du Protocole	39-52	10
A.	Mise en œuvre du programme de travail pour 2011-2014.....	39-40	10
B.	Plan stratégique pour 2015-2020	41-43	10
C.	Programme de travail pour 2015-2017	44-47	11
D.	Arrangements financiers	48-52	11
VII.	Élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau	53-54	12
VIII.	Date et lieu de la troisième session ordinaire	55	12
IX.	Examen et adoption des résultats de la session	56-57	12

I. Introduction

1. La deuxième session de la Réunion des Parties au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants (Protocole sur les RRTP) à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) s'est tenue les 3 et 4 juillet 2014 à Maastricht (Pays-Bas). Elle a été organisée juste après la cinquième session de la Réunion des Parties à la Convention, qui a eu lieu les 30 juin et 1^{er} juillet 2014. Les deux organes ont tenu un débat conjoint de haut niveau le 2 juillet 2014¹.

A. Participation

2. Ont participé à la deuxième session les délégations des Parties au Protocole et les Signataires de cet instrument ci-après: Albanie, Allemagne, Arménie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Ukraine et Union européenne (UE) (représentée par la Commission européenne).

3. Des délégations d'Azerbaïdjan, du Bélarus, du Chili, du Kazakhstan, du Kirghizistan et d'Ouzbékistan étaient également présentes.

4. Des représentants des organismes du système des Nations Unies ci-après ont également participé: Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), Centre de recherche économique et sociale et de formation de Maastricht pour l'innovation et la technologie – Université des Nations Unies. D'autres organisations internationales étaient représentées, dont l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la mission de l'OSCE au Monténégro.

5. Étaient aussi présents des représentants des centres Aarhus, des centres régionaux pour l'environnement, des institutions financières internationales et des organismes commerciaux et professionnels, des organismes de recherche et des établissements universitaires, ainsi que des organisations internationales, régionales et nationales de défense de l'environnement, dont bon nombre avaient coordonné leurs contributions dans le cadre de l'ECO-Forum européen.

B. Questions d'organisation

6. M. Michel Amand (Belgique), Président de la Réunion des Parties au Protocole sur les RRTP, a ouvert la réunion et informé les participants que pour offrir les mêmes avantages aux délégations anglophones, francophones et russophones et réduire la quantité de papier utilisée, la version électronique de la liste des décisions et des résultats seraient mise à la disposition des délégations dans les trois langues officielles de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE) avant leur adoption. Les principaux

¹ Les documents de la réunion sont disponibles en ligne à l'adresse suivante: http://www.unece.org/prtrmopp2_docs.html, de même que le texte des déclarations qui y ont été prononcées et qui ont été fournies au secrétariat.

résultats et décisions adoptés (ECE/MP.PRTR/2014/CRP.3) seraient ensuite incorporés dans le rapport de la réunion². Le Président a également rappelé que le Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties au Protocole avait été présenté lors du débat conjoint de haut niveau³ et que la Déclaration de Maastricht (ECE/MP.PP/2014/27/Add.1-ECE/MP.PRTR/2014/2/Add.1)⁴ avait été adoptée par consensus à cette réunion.

7. La Réunion des Parties a pris note des informations fournies par le Président et a adopté l'ordre du jour provisoire de sa deuxième session (ECE/MP.PRTR/2014/3).

II. Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties au Protocole

8. La Réunion des Parties avait approuvé le Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties au Protocole présenté au débat de haut niveau par M. Øyvind Hetland, Vice-Président du Bureau. Comme 26 Parties avaient soumis des pouvoirs, le quorum pour les élections et l'adoption de décisions avait été atteint.

III. État de la ratification du Protocole

9. Le secrétariat a rendu compte de l'état de la ratification du Protocole sur les RRTP. Depuis son adoption en 2003, 38 États en étaient devenus Signataires et 33 États y étaient actuellement parties. Ce Protocole était entré en vigueur le 8 octobre 2009. Depuis la première session de la Réunion des Parties au Protocole sur les RRTP (Genève, 20-22 avril 2010), les huit États suivants y étaient devenus parties: Slovaquie, le 23 avril 2010; ex-République yougoslave de Macédoine, le 2 novembre 2010; Serbie, le 23 novembre 2011; Irlande, le 20 juin 2012; Pologne, le 25 septembre 2012; Chypre, le 5 novembre 2012; Israël, le 14 janvier 2013; et République de Moldova, le 23 décembre 2013⁵.

10. La Réunion des Parties a pris note du rapport du secrétariat sur l'état de la ratification du Protocole sur les RRTP et s'est félicitée de l'adhésion de nouvelles Parties à cet instrument. Les Signataires et autres Parties intéressées étaient invités à faire le nécessaire pour adhérer au Protocole dans les meilleurs délais.

11. Des délégations ont rendu compte des travaux en cours d'élaboration et de mise en œuvre de leurs RRTP nationaux. Les États qui ne sont pas parties au Protocole ont également donné des informations sur les consultations en cours concernant la ratification du Protocole. Le représentant de l'UE a fait observer que jusqu'alors, la plupart des Signataires avaient également ratifié le Protocole et il a dit espérer que ceux qui ne l'avaient pas encore ratifié le feraient dans les meilleurs délais. La Réunion des Parties a pris note des déclarations faites par les représentants de l'Arménie, du Bélarus, de la Bosnie-Herzégovine, de l'UE et de l'Italie.

² Pour des raisons pratiques, les décisions adoptées par la Réunion des Parties seront publiées dans un additif au présent rapport (ECE/MP.PRTR/2014/4/Add.1).

³ Pour des raisons pratiques, le Rapport sur la vérification des pouvoirs des Parties au Protocole est inclus dans le présent rapport.

⁴ Disponible à l'adresse: <http://www.unece.org/env/pp/aarhus/mop5&mopp2/hls.html>.

⁵ Des renseignements sur l'état des ratifications sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/pp/ratification.html>.

IV. Promotion et renforcement des capacités

A. Mécanismes de coordination et synergies

12. Le Président du Groupe international de coordination des registres des rejets et transferts de polluants a présenté les activités du Groupe en tant que mécanisme mondial de coopération en matière de RRTP, ce qui contribue à éviter les chevauchements d'activités et à identifier de possibles synergies. Il a invité les pays et les organisations à participer aux travaux du Groupe.

13. Des représentants d'organisations internationales ont également fait des déclarations sur la coordination et les synergies à rechercher lorsqu'on travaille sur les RRTP. Un représentant de la CEPALC a fait observer que les RRTP étaient essentiels pour réaliser le Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et qu'ils contribuaient à l'harmonisation des incitations économiques et à l'instauration du développement durable. Il était nécessaire que la CEE et la région de la CEPALC coopèrent étroitement sur la question des RRTP, et la CEPALC a offert son aide à toutes les Parties au Protocole souhaitant entreprendre des initiatives dans cette région.

14. Un représentant du PNUE a réaffirmé que le Programme des Nations Unies pour l'environnement soutenait fermement les RRTP et leur utilisation dans le cadre de la mise en œuvre d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, mentionnant également les liens forts existant entre les RRTP et le programme du PNUE relatif aux produits chimiques et toxiques. Les représentants du PNUE et de l'UNITAR ont donné des informations sur des projets récents se rapportant aux RRTP qu'ils avaient prévu de mener conjointement, avec le soutien de mécanismes comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques (SAICM). Les activités mentionnées concernaient notamment l'utilisation expérimentale des RRTP comme moyen de faire rapport sur les produits chimiques prioritaires, comme les polluants organiques persistants, et de satisfaire à certaines obligations de communication d'informations au titre des différents accords multilatéraux sur l'environnement, en particulier la place que pourraient tenir les RRTP dans les rapports à la Convention de Minamata sur le mercure, ainsi qu'au regard des rejets de produits chimiques pendant la durée de vie des produits.

15. Un représentant de l'OCDE a félicité les Parties pour les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Protocole sur les RRTP et a mis en avant l'importante série de documents d'orientation liés aux RRTP publiée par l'OCDE, ainsi que le travail mené par cette dernière en collaboration avec l'UNITAR sur la conception d'une nouvelle boîte à outils interactive sur les RRTP et d'autres bases de données sur les RRTP accessibles gratuitement en ligne. L'OCDE était prête à poursuivre sa fructueuse coopération avec les Parties ainsi qu'avec d'autres organisations, comme cela avait été le cas pour l'organisation de la table ronde internationale sur les RRTP tenue le 19 novembre 2013 à Genève.

16. Un représentant du Tadjikistan a souligné l'importance des documents élaborés par l'OCDE, qui pourraient être très utiles pour coordonner les activités relatives aux RRTP. Un représentant de l'UE a salué les progrès réalisés dans la fourniture d'une assistance technique, et s'est félicité des efforts entrepris pour renforcer les synergies avec d'autres instruments, organismes et organisations, en particulier de la coordination des activités entre la CEE, l'OCDE et l'UNITAR.

17. Un représentant du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale s'est félicité des efforts faits par les Parties et les organisations, notamment des manifestations aussi utiles que la table ronde internationale. Un représentant de l'ECO-Forum européen a estimé que les initiatives mentionnées étaient des plus nécessaires et utiles

et a réaffirmé la volonté de son organisation de continuer à travailler avec les Parties, les Signataires et d'autres parties prenantes dans ce domaine. Un représentant du groupe Zero Discharge of Hazardous Chemicals a donné des informations détaillées sur la «feuille de route» du groupe qui avait été établie pour contribuer à l'application du principe du «droit de savoir» dans le cadre des activités du secteur textile. Dans ce contexte, si le système de RRTP était au point, le groupe pourrait espérer atteindre son objectif, à savoir utiliser davantage les données déjà disponibles.

18. À l'issue des débats sur les mécanismes de coordination et les synergies, la Réunion des Parties:

a) A pris note des déclarations des pays et des organisations internationales, régionales et non gouvernementales;

b) A remercié les organisations partenaires pour le soutien qu'elles ont apporté à la poursuite de la mise en œuvre de systèmes de RRTP, renforçant ainsi les capacités des pays à adhérer au Protocole sur les RRTP;

c) A prié le secrétariat de continuer à fournir les services nécessaires au Groupe international de coordination sur les RRTP;

d) A pris note des résultats de la table ronde internationale conjointe sur les RRTP et a chargé le Bureau et le secrétariat d'étudier la possibilité d'organiser une deuxième manifestation internationale à l'avenir. Il a été demandé au secrétariat de produire les ordres du jour, les rapports des réunions et autres documents pour la future table ronde internationale en tant que documents officiels, de façon à ce qu'ils soient disponibles dans les trois langues officielles de la CEE, sans avoir recours à des ressources extrabudgétaires supplémentaires;

e) A pris note du rapport du Président sur les résultats pertinents des quatre réunions informelles des représentants des organes directeurs des accords multilatéraux sur l'environnement de la CEE⁶, de la dix-neuvième réunion du Comité des politiques de l'environnement (Genève, 22-25 octobre 2013)⁷, et de la première réunion du Groupe des amis du Système de partage d'informations sur l'environnement (Genève, 12 mai 2014)⁸;

f) A appelé les organisations partenaires, les membres des accords multilatéraux sur l'environnement et autres parties prenantes à coopérer étroitement et, si possible, à créer des synergies qui aideront à la mise en œuvre des projets et programmes relatifs aux RRTP;

g) A chargé le Bureau et le secrétariat de continuer à promouvoir le Protocole à l'international;

h) A demandé à ce que les documents établis par le secrétariat en vue de mieux faire connaître le Protocole à l'international soient traités, traduits et publiés par le Service des conférences de l'ONU et rendus publics dans les six langues officielles de l'ONU sans recourir à des ressources extrabudgétaires supplémentaires;

i) A prié les gouvernements de renforcer la coopération entre les experts du Protocole sur les RRTP et ceux chargés de la Convention de la CEE sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, de la Convention de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux et d'autres accords pertinents, ainsi que les experts associés à des projets mis en œuvre par des organisations internationales, afin d'assurer une coordination au niveau national.

⁶ Voir à l'adresse: <http://www.unece.org/environmental-policy/treaties/environnement-conventions/all/informal-networks.html>.

⁷ Voir à l'adresse: <http://www.unece.org/env/cep/welcome.html>.

⁸ Voir à l'adresse: <http://www.unece.org/env/cep/friendsofseis2014sessionmay.html>.

B. Fourniture d'une assistance technique

19. Pour entamer le débat sur la fourniture d'une assistance technique, un représentant du Bélarus a présenté un document sur la promotion du Protocole en Europe orientale, au Caucase et en Asie Centrale (ECE/MP.PRTR/2014/L.6), qui avait été élaboré par l'Arménie et le Bélarus sur la base des conclusions d'une consultation menée avec les centres de liaison nationaux des pays concernés; il a ensuite décrit un cadre général pour d'éventuels domaines de coopération bilatérale et multilatérale sur les RRTP.

20. Un représentant de l'Arménie a souligné le caractère participatif et transparent du processus d'élaboration du document-cadre sur la coopération. Un représentant de l'UE a affirmé que l'UE participerait aux activités futures de renforcement des capacités, et a remercié les personnes qui avaient contribué à l'élaboration du projet de document sur la promotion du Protocole en Europe orientale, au Caucase et en Asie centrale. Le représentant de l'ECO-Forum européen a également approuvé l'idée de promouvoir les avantages offerts par le Protocole auprès des pays en transition. Un représentant du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale a fait part des projets du Centre en matière de renforcement des capacités dans la région de l'Europe du Sud-Est et indiqué que le Centre était prêt à poursuivre son action de soutien aux Parties et aux Signataires dans la mise en œuvre et la ratification du Protocole.

21. À l'issue des débats sur la fourniture d'une assistance technique, la Réunion des Parties a pris note des déclarations faites par les pays et les organisations et a approuvé le document sur la promotion du Protocole en Europe orientale, au Caucase et en Asie centrale.

C. Outils et supports de communication

22. Un représentant de l'Institut national de la santé publique et de l'environnement des Pays-Bas a présenté un Atlas du cadre de vie, un système numérique qui collecte, intègre et combine des informations sur le cadre de vie physique et rend les données accessibles au public de façon personnalisée, en fonction des besoins particuliers.

23. Dans le débat sur les outils et supports de communication, le Bélarus a évoqué l'utilité de manifestations comme l'atelier international «Systèmes électroniques RRTP – Utiliser des logiciels libres pour fournir des données en libre accès» (Berlin, 29 et 30 octobre 2013), organisé par l'Ecologic Institute et l'Agence fédérale allemande pour l'environnement (Umweltbundesamt) au nom du Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sûreté nucléaire.

24. Un représentant de l'UE a souligné l'importance des résultats de l'enquête (ECE/PRTR/WG.1/2013/Inf.2)⁹ sur la stratégie de communication (ECE/MP.PP/2011/2/Add.2)¹⁰, qui ont montré la pertinence des activités de communication à l'intention des pays et des parties prenantes, ainsi que la nécessité d'améliorer certains domaines d'activité.

25. Un représentant de l'UNITAR a annoncé que le PNUE et l'UNITAR collaboraient à l'élaboration de Mercury:Learn, une plate-forme qui offrirait des modules de formation en ligne en vue de recenser et de quantifier les rejets de mercure produits par différentes activités anthropiques. En outre, l'OCDE et l'UNITAR travaillaient de concert sur un module «RRTP» qui serait intégré à la panoplie de mesures du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques¹¹, une panoplie d'aide

⁹ Disponible à l'adresse suivante: http://www.unece.org/prtr_wgp3.html.

¹⁰ Voir à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/pp/mop4/mop4.doc.html>.

¹¹ Voir à l'adresse suivante: <http://iomtoolbox.oecd.org/>.

à la résolution de problèmes qui permettait aux pays d'identifier les actions nationales les plus appropriées et efficaces pour régler certains problèmes nationaux relevant de la gestion des produits chimiques. Le module «RRTP» vise à familiariser les pays avec un dispositif décisionnel de mise en œuvre d'un RRTP.

26. Un représentant du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale a proposé que les outils électroniques, comme les portails Web, soient conçus de façon à intégrer pleinement des systèmes d'information géographique ou d'autres cartes pour la présentation des informations. De même, il pourrait être utile et intéressant pour de nombreuses parties prenantes que des experts de l'environnement et de la santé participent à la conception de tels outils.

27. La Réunion des Parties a pris note de la présentation et des déclarations faites sur les outils et supports de communications, et a demandé au secrétariat, à l'OCDE et à l'UNITAR de continuer à travailler en étroite collaboration afin de garantir une utilisation efficace de PRTR.net et de PRTR:Learn.

V. Procédures et mécanismes facilitant la mise en œuvre du Protocole

A. Mécanisme de présentation des rapports

28. Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions a présenté le rapport de synthèse (ECE/MP.PRTR/2014/5) sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Protocole par les Parties, qui reposait sur les informations figurant dans les rapports nationaux de mise en œuvre¹² soumis par les Parties. Le Président de la Réunion des Parties a ensuite présenté le projet de décision II/1 sur les dispositions relatives à la présentation des rapports (ECE/MP.PRTR/2014/L.3).

29. Dans le débat qui a suivi, la délégation allemande a relevé quelques erreurs factuelles dans le rapport de synthèse concernant les informations relatives au rapport allemand de mise en œuvre (par. 39 et 62).

30. Le représentant de l'UE s'est félicité du projet de décision II/1, estimant en particulier qu'il était de la plus haute importance que les rapports nationaux de mise en œuvre soient soumis dans les délais prescrits et établis dans le cadre d'un processus consultatif transparent. L'UE était également favorable à la publication du rapport de synthèse dans les trois langues officielles de la CEE et a une fois de plus invité les Parties à fournir spontanément des traductions de leur rapport national de mise en œuvre.

31. Le représentant de l'ECO-Forum européen était préoccupé par la participation limitée de la société civile à l'élaboration des rapports nationaux de mise en œuvre, qui était sûrement due à la complexité technique du sujet. Pour que la société civile participe davantage, il était crucial d'offrir davantage d'informations et de formations et d'impliquer directement le public dans l'analyse des données relatives aux RRTP. Le représentant était également préoccupé par le fait que les informations fournies dans les rapports nationaux de mise en œuvre n'étaient pas toujours précises et complètes et que certaines Parties n'avaient pas soumis de rapport au titre du Protocole ou de la Convention d'Aarhus. Il semblait donc nécessaire de contrôler plus régulièrement comment les données étaient fournies et la mise en œuvre effectuée.

¹² On se reportera à l'adresse: http://www.unece.org/prtr_nirs_2014.html pour obtenir les rapports dans les langues nationales et à l'adresse: <http://www2.unece.org/prtr-nir/> pour les rapports dans les langues officielles de la CEE (anglais, français et russe).

32. Le représentant du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale s'est demandé pourquoi certaines Parties n'avaient pas consulté le public pendant l'élaboration du rapport national de mise en œuvre et a souligné qu'il était utile de partager des exemples réussis de participation du public à la mise en œuvre du Protocole.

33. Après avoir examiné la question de la présentation des rapports, la Réunion des Parties:

a) A pris note des informations contenues dans les rapports nationaux de mise en œuvre soumis par les Parties, dans le rapport de synthèse sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Protocole et dans les déclarations faites par les Parties et les organisations non gouvernementales (ONG) sur la présentation de rapports;

b) A reconnu qu'il fallait que les rapports nationaux de mise en œuvre soient soumis dans les délais impartis pour que le rapport de synthèse soit de qualité et qu'il puisse être traduit rapidement;

c) A constaté avec regret que plusieurs Parties n'avaient pas soumis leur rapport dans les délais impartis;

d) A prié les Parties qui n'avaient pas encore soumis leur rapport national de mise en œuvre, à savoir l'Albanie, Chypre et la Slovaquie, de le faire avant le 1^{er} octobre 2014 au plus tard;

e) A adopté la décision II/1 sur les dispositions relatives à la présentation des rapports, modifiant le paragraphe 6 afin de prendre en compte les Parties qui avaient depuis lors soumis leur rapport national de mise en œuvre.

B. Mécanisme d'examen du respect des dispositions

34. Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions a rendu compte des activités du Comité depuis la première session de la Réunion des Parties, ainsi que des résultats de la table ronde ouverte sur les questions de respect des dispositions qui s'est tenue le 4 juillet 2014 en marge de la deuxième session à Maastricht. La Réunion des Parties a pris note de ces informations.

35. Le Président du Comité d'examen du respect des dispositions a également présenté sa note sur le rôle que pourrait jouer le Comité dans la facilitation de la mise en œuvre du Protocole sur les RRTP (PRTR/C.1/2014/Inf.1)¹³. Un représentant du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale a manifesté son intérêt pour le processus proposé et l'examen systématique suggéré dans le document. Le représentant de l'ECO-Forum européen a dit que son organisation souhaitait participer aux travaux futurs du Comité, l'encourageant à poursuivre sa démarche consultative et sa coopération avec les organes d'autres accords multilatéraux sur l'environnement traitant de sujets similaires. La Réunion des Parties a accueilli avec satisfaction la note du Président du Comité d'examen du respect des dispositions et a pris note des déclarations du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale et de l'ECO-Forum européen à cet égard.

36. La Réunion des Parties s'est également félicitée de l'offre du Comité d'examen du respect des dispositions d'élaborer un document d'orientation informel sur l'établissement de rapports en vue d'aider aux préparatifs du prochain cycle d'établissement de rapports.

37. La Réunion des Parties a réélu par consensus les membres du Comité d'examen du respect des dispositions ci-après: M. Alistair McGlone, désigné par le Royaume-Uni; M. Akos Fehervary, désigné par la Hongrie; et M. Merab Barbakadze, sur proposition de

¹³ Disponible à l'adresse suivante: http://www.unece.org/prtr_committee_2014_3.html.

la Géorgie et désigné par l'Espagne. Elle a élu par consensus les nouveaux membres du Comité ci-après: M. Ralid Ajabboune, désigné par la France; M^{me} Nataša Kacic-Bartulovic, désignée par la Croatie; et M. Dmytro Skrylnikov, sur proposition de l'ECO-Forum européen et d'Environment People Law et désigné par la Norvège.

38. En outre, la Réunion des Parties a arrêté le cadre officiel pour les documents du Comité d'examen du respect des dispositions et a demandé au secrétariat de continuer à produire les ordres du jour, les rapports de réunions, les conclusions et autres documents du Comité en tant que documents officiels de l'ONU, de façon à ce qu'ils soient rendus publics dans les trois langues officielles de la CEE sans recourir à des ressources extrabudgétaires supplémentaires.

VI. Programme de travail et fonctionnement du Protocole

A. Mise en œuvre du programme de travail pour 2011-2014

39. La Réunion des Parties a pris note du Rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pour le Protocole pour la période 2011-2014 (ECE/MP.PRTR/2014/6) ainsi que de la liste des contributions versées et annoncées pour la mise en œuvre des programmes de travail de la Convention d'Aarhus et du Protocole sur les RRTP (AC/MOP-5/Inf.2-PRTR/MOPP-2/Inf.1). À cet égard, elle s'est dite satisfaite des travaux réalisés par le secrétariat et a reconnu les difficultés posées par un financement limité et imprévisible.

40. La Réunion des Parties a pris note des informations ci-après sur les contributions annoncées qui ont été communiquées par certaines délégations:

a) La délégation de la Croatie a annoncé que sa contribution serait de 3 000 dollars des États-Unis en 2014 et du même montant en 2015;

b) Le représentant de l'UE a confirmé l'engagement général de l'UE pour 2014-2017 à verser une contribution équivalant à 2,5 % du montant total nécessaire pour mener les activités de base non financées par le budget ordinaire de l'ONU;

c) La délégation de la France est convenue de renouveler sa contribution annuelle de 30 000 euros;

d) Le représentant de l'Allemagne a annoncé une contribution de 60 000 dollars des États-Unis pour 2014 au titre de la Convention et du Protocole.

B. Plan stratégique pour 2015-2020

41. Le Président de la Réunion des Parties a présenté la décision II/2 sur le plan stratégique pour 2015-2020 (ECE/MP.PRTR/2014/L.2).

42. Dans les débats qui ont suivi, les intervenants ont salué la vision à long terme proposée par le plan stratégique pour 2015-2020 et ont approuvé les trois domaines d'intervention. Le représentant de l'UE a estimé que le deuxième domaine, «levée des obstacles à la ratification du Protocole et à son élargissement à des régions autres que celle de la CEE», constituait l'une des plus grosses difficultés. Le représentant de l'OCDE a souligné l'importance du troisième domaine d'intervention, dont l'objectif était d'inclure dans le Protocole les questions relatives aux RRTP, comme les rejets provenant de sources diffuses, et les informations sur les nouveaux aspects, comme celles concernant la consommation d'énergie et d'eau, les transferts de déchets sur le site ou le stockage des polluants. Le représentant de l'ECO-Forum européen a rappelé aux délégations que la mise en œuvre serait toujours une des grandes priorités. En ce qui concerne les questions

soulevées dans le troisième domaine d'intervention, ainsi que dans les paragraphes 19 à 22 de la Déclaration de Maastricht (ECE/MP.PP/2014/27/Add.1–ECE/MP.PRTR/2014/2/Add.1)¹⁴, se rapportant aux futurs domaines visés relatifs à la transparence et la disponibilité des informations, le représentant de l'ECO-Forum européen a noté qu'il faudrait peut-être mettre sur pied des groupes d'experts qui seraient chargés de la liste des polluants mentionnés dans le Protocole, de la liste des installations et des questions liées à la pollution provenant des produits, du stockage et des sources diffuses.

43. La Réunion des Parties a pris note des déclarations des représentants de l'UE, de l'OCDE et du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale et a adopté la décision II/2 sur le plan stratégique pour 2015-2020.

C. Programme de travail pour 2015-2017

44. Le Président de la Réunion des Parties a présenté la décision II/3 sur le programme de travail pour le Protocole pour la période 2015-2017 (ECE/MP.PRTR/2014/L.4).

45. Le représentant du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale a souligné les liens existant entre le programme de travail et le plan stratégique, et indiqué qu'il était important que les différents programmes et projets qui ne sont pas financés au titre du programme de travail correspondent néanmoins bien aux objectifs qui y sont énoncés. À cet égard, il a été proposé d'organiser une réunion de renforcement des capacités afin de mieux coordonner les activités.

46. La Réunion des Parties a pris note des déclarations des délégations de l'UE, du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale et de l'ECO-Forum européen en faveur du programme de travail et a adopté la décision II/3 sur le programme de travail 2015-2017 pour le Protocole sur les RRTP.

47. La Réunion des Parties a de nouveau réitéré sa demande visant à ce que les documents destinés aux organes directeurs et subsidiaires du Protocole, ainsi qu'à la table ronde internationale sur les RRTP organisée sous les auspices du Protocole, soient traités, traduits et publiés par le Service des Conférences de l'ONU et rendus publics dans les trois langues officielles de la CEE sans recourir à des ressources extrabudgétaires supplémentaires.

D. Arrangements financiers

48. Le Président de la Réunion des Parties a présenté la décision II/4 sur les arrangements financiers au titre du Protocole (ECE/MP.PRTR/2014/CRP.2).

49. Le représentant de l'Arménie s'est dit préoccupé par le fait que les Signataires pourraient être appelés à participer à un éventuel plan de contributions obligatoire. Les délégations de la Norvège et de la Suisse ont souligné le décalage existant entre l'intention sous-tendant l'arrangement financier, à savoir garantir un financement stable et prévisible, et le fonctionnement réel du système financier en vigueur pour 2011-2014.

50. Le texte d'un compromis sur les arrangements financiers a été arrêté. Dans le texte révisé, le plan provisoire de contributions volontaires était conservé, mais il était demandé au Bureau et au Groupe de travail des Parties d'examiner, au cours de la prochaine période intersessions, les moyens de mettre en place un financement plus stable, plus prévisible et partagé équitablement. Il a également été convenu que la Réunion des Parties réexaminerait la question du plan de financement à sa troisième session.

¹⁴ Disponible à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/env/pp/aarhus/mop5&mopp2/hls.html>.

51. Un représentant de l'UE a approuvé le texte de compromis de la décision sur les arrangements financiers et a donné des précisions sur les raisons qui ont mené aux modifications proposées. Le représentant de l'ECO-Forum européen s'est dit déçu du texte de compromis, qui était en-deçà de ce qui était souhaitable du point de vue des ONG. L'ECO-Forum européen approuvait néanmoins l'engagement de la Réunion des Parties à réexaminer la question à sa prochaine session.

52. La Réunion des Parties a adopté la décision II/4, telle que modifiée.

VII. Élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau

53. Conformément à l'article 18 du règlement intérieur (voir ECE/MP.PRTR/2010/2/Add.1, décision I/1, annexe), la Réunion des Parties a élu par consensus M^{me} Tina Skarman (Suède) Présidente, ainsi que M. Oyvind Hetland (Norvège) et M^{me} Ulrike Schüler (Allemagne) Vice-Présidents, parmi les représentants des Parties présentes à la Réunion. Les membres du Bureau ci-après ont également été élus par consensus parmi les représentants des Parties conformément à l'alinéa *b* du paragraphe 1 de l'article 22 du règlement intérieur: M^{me} Carmen Canales (Espagne); M^{me} Manuela Musella (UE); M. Nebojsa Redzic (Serbie); et M. Roland Ritter (Suisse).

54. La Réunion des Parties a pris note de la désignation par l'ECO-Forum européen de M^{me} Mara Silina pour assister aux réunions du Bureau en tant qu'observatrice invitée par le Bureau, conformément au paragraphe 3 de la décision I/1.

VIII. Date et lieu de la troisième session ordinaire

55. La Réunion des Parties a décidé de tenir sa prochaine session ordinaire en 2017 et a chargé le Groupe de travail des Parties d'examiner à sa prochaine réunion une date et un lieu possibles pour la tenue de la troisième session ordinaire.

IX. Examen et adoption des résultats de la session

56. La Réunion des Parties a adopté les principaux résultats présentés par le Président à la session (ECE/MP.PRTR/2014/CRP.3) et a demandé au secrétariat, en concertation avec le Président, d'établir la version finale du rapport sur la deuxième session en intégrant les résultats et les décisions adoptés.

57. Le Président a remercié les participants pour leurs contributions, les interprètes et le secrétariat pour leur appui, et le pays hôte pour l'excellente organisation.